

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Convocations adressées le 12 novembre 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants

Nombre de délégués votants : 8

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Thibault COULON, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (suppléeée par Monsieur Thibault COULON), Monsieur Olivier BEATRIX, Madame Betsabée HAAS (suppléeée par Madame Gaëlle LAHOREAU)

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoirs:

0

**CS251118-08 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°1 – EXERCICE 2025**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur la décision budgétaire modificative n°1 suivante rendue nécessaire par l'imputation sur le budget 2025 de la facture relative aux contributions liées au développement du trafic passager du dernier trimestre 2024 présentée par le délégataire le 31/12/2024 :

Le montant de cette dépense aurait dû être inscrit à reporter de 2024 sur 2025 et non considéré comme un excédent de fonctionnement à basculer en Investissement en 2025.

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	BP initial	DM	Montant final	Imputation	BP initial	DM	Montant final
Dépenses				Dépenses			
2031	95 000,00	-55 000,00	40 000,00	65748 Subvention associations et autres	2 192 758,15	+348 992,00	2 541 750,15

2111	50 000,00	-45 000,00	5 000,00	023 Virement de la section d'Inv	1 506 896,40	- 348 992,00	1 157 904,40
2121	10 000,00	-9 900,00	100,00				
2128	20 000,00	-15 000,00	5 000,00				
21351	205 739,47	-50 000,00	155 739,47				
2151	310 000,00	-150 000,00	160 000,00				
21534	150 000,00	-24 092,00	125 908,00				
TOTAL	840 739,47	-348 992,00	491 747,47	TOTAL	2 192 758,15	0	2 192 758,15
Recettes				Recettes			
021 Virement de la section de Fct	1 506 896,40	-348 992,00	1 157 904,40				
TOTAL	1 506 896,40	-348 992,00	1 157 904,40				
TOTAL Inv.	4 727 863,38	-348 992,00	4 378 871,38	TOTAL Fct.	5 023 904,69	0,00	5 023 904,69

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5722-1,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 dont la maquette budgétaire est jointe à la présente délibération,

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.